

Catégorie Scotia d'obligations de sociétés canadiennes à rendement en capital

Rapport semestriel de la direction sur le rendement du Fonds

Période close le 30 juin 2015

Le présent rapport semestriel de la direction sur le rendement du Fonds contient les principales données financières, mais ne contient pas les états financiers semestriels complets du Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire des états financiers semestriels gratuitement en composant le 1 800 387-5004, en visitant notre site Web à l'adresse www.fondsscotia.com ou celui de SEDAR à l'adresse www.sedar.com ou en nous écrivant à l'adresse suivante : 1832 Asset Management L.P., 1 Adelaide Street East, 28th Floor, Toronto (Ontario) M5C 2V9.

Les porteurs de titres peuvent également obtenir, par un des modes susmentionnés, un exemplaire des états financiers semestriels, des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de vote par procuration ou de l'information trimestrielle sur le portefeuille du Fonds.

Gestion d'actifs 1832 S.E.C. est le gestionnaire (le « gestionnaire ») du Fonds. Dans le présent document, les termes « nous », « notre », « nos » et « gestionnaire » désignent Gestion d'actifs 1832 S.E.C., et « Fonds » désigne la Catégorie Scotia d'obligations de sociétés canadiennes à rendement en capital.

Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

Certaines rubriques du présent rapport, notamment la rubrique « Événements récents », peuvent contenir des énoncés prospectifs au sujet du Fonds et des fonds sous-jacents (le cas échéant), y compris des énoncés relatifs à leur stratégie, à leurs risques, à leur rendement prévu, à leur situation et aux événements. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés de nature prévisionnelle qui dépendent de conditions ou d'événements futurs ou qui s'y rapportent, ou qui contiennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « compter », « planifier », « croire », « estimer », « projeter » ainsi que d'autres termes semblables ou les formes négatives de ces termes.

En outre, tout énoncé concernant le rendement futur, les stratégies ou les perspectives, ainsi que les mesures futures que pourrait prendre le Fonds, est également considéré comme un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les prévisions et les projections actuelles à l'égard d'éléments généraux futurs concernant l'économie, la politique et les marchés, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les marchés boursiers et financiers et le contexte économique général; dans chaque cas, on suppose que les lois et règlements ainsi que les impôts applicables ne font l'objet d'aucune modification. Les prévisions et les projections ayant trait à des événements futurs sont fondamentalement exposées, entre autres, à des risques et incertitudes, dont certains peuvent s'avérer imprévisibles. Par conséquent, les hypothèses relatives à la conjoncture économique future et à d'autres facteurs peuvent se révéler inexacts à une date ultérieure.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur, et les résultats et événements réels pourraient différer sensiblement de ceux mentionnés de manière implicite ou explicite dans tout énoncé prospectif du Fonds. Divers facteurs importants peuvent expliquer ces écarts, notamment la conjoncture économique et politique et les conditions des marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, comme les taux de change et les taux d'intérêt, les activités des marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, l'évolution des relations entre gouvernements, les procédures juridiques ou réglementaires inattendues et les catastrophes. Nous insistons sur le fait que la liste de facteurs importants qui précède n'est pas exhaustive. Certains de ces risques et incertitudes et d'autres facteurs sont décrits dans le prospectus simplifié du Fonds sous la rubrique « Risques spécifiques aux organismes de placement collectif ».

Nous invitons le lecteur à considérer avec une attention particulière ces facteurs, entre autres, avant de prendre une décision de placement. Nul ne devrait se fier outre mesure aux énoncés prospectifs. De plus, il importe de savoir que le Fonds n'a pas l'intention de mettre à jour les énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres, avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du Fonds, et que les énoncés prospectifs ne s'appliquent qu'en date du présent rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Rapport de la direction sur le rendement du Fonds

Résultats

Pour le semestre clos le 30 juin 2015 (la « période »), le rendement total des actions de série M du Fonds s'est établi à 2,76 %. Les rendements du Fonds sont présentés déduction faite des frais de gestion et des charges, contrairement à ceux de l'indice de référence du Fonds, qui traduit l'évolution d'un indice ne comportant ni frais ni charges.

Pour la même période, le rendement de l'indice obligataire universel FTSE TMX Canada, indice de référence général du Fonds, a été de 2,37 %. Nous avons établi une comparaison avec cet indice pour aider à la compréhension du rendement du Fonds par rapport à celui de l'ensemble du marché.

Pour la même période, le rendement de l'indice d'obligations de sociétés à court et à moyen terme plafonné FTSE TMX Canada, indice de référence significatif du Fonds, a été de 2,76 %. La comparaison avec cet indice, qui reflète plus précisément les catégories d'actifs dans lesquelles le Fonds investit, se révèle plus utile pour l'évaluation du rendement du Fonds.

Du fait de l'effondrement des prix du pétrole, la Banque du Canada a abaissé ses taux de 25 points de base en janvier, entraînant l'élargissement des écarts de taux de l'ensemble des titres de sociétés, ce qui a atténué l'effet du recul des taux de rendement des obligations de référence du gouvernement du Canada. Par ailleurs, les données économiques solides des États-Unis portent à croire que la Réserve fédérale procédera plus vite que prévu au relèvement de ses taux, ce qui a incité les sociétés à devancer leurs émissions de titres pour profiter des taux encore faibles favorisant leurs offres sur le marché. De plus, la révision à la baisse de la notation d'Enbridge Inc. et de ses filiales en exploitation à BBB a forcé les investisseurs à vendre d'autres obligations notées BBB pour maintenir leur pondération en titres notés BBB. D'un point de vue macroéconomique, les craintes d'une possibilité de défaut de paiement de la Grèce ont gagné l'ensemble des marchés, ce qui a mis de la pression sur les obligations avec un coefficient bêta plus élevé, les investisseurs ayant continué de vendre des obligations jusqu'à la fin de la période. Par conséquent, les obligations notées BBB ont sous-performé, et l'écart entre ces obligations et les obligations notées A s'est élargi.

En dépit d'une moyenne de la qualité du crédit supérieure à celle de l'indice de référence, le Fonds a généralement affiché un rendement semblable à celui de l'indice de référence significatif. La durée élevée du Fonds a légèrement nuí à sa performance, mais cet effet a été compensé par la sous-pondération du Fonds dans le secteur des pipelines, qui a connu un élargissement des écarts de taux par suite de la révision à la baisse de la notation d'Enbridge et de la faiblesse des prix des produits de base. De plus, la sélection des titres de sociétés pétrolières et gazières intégrées a contribué à la performance du Fonds. La sélection des titres de créance de banques canadiennes a aussi contribué au rendement, mais la surpondération dans ce secteur a nuí à la performance globale, les écarts ayant commencé à s'élargir à la fin de la période.

Certaines séries du Fonds peuvent, le cas échéant, verser des distributions selon un taux établi occasionnellement par le gestionnaire. Si le montant global des distributions versées par une série est supérieur à la tranche du revenu net et des gains en capital nets réalisés attribués à la série en question, l'excédent constitue un remboursement de capital. Le gestionnaire estime que ce remboursement de capital n'a pas d'incidence importante sur la capacité du Fonds à mettre en œuvre sa stratégie de placement et à atteindre ses objectifs de placement.

La valeur liquidative du Fonds a diminué de 6,5 %, passant de 42,8 M\$ au 31 décembre 2014 à 40,0 M\$ au 30 juin 2015. Cette baisse s'explique par des rachats nets de 4,0 M\$ et par un résultat des placements de 1,2 M\$. Le résultat des placements du Fonds comprend des revenus et des charges qui fluctuent d'un exercice à l'autre en raison de l'activité du portefeuille. Les charges du Fonds ont diminué par rapport à la période précédente, principalement en raison des variations de l'actif net moyen et de l'activité du portefeuille. Ses revenus ont également diminué par rapport à la période précédente, des changements étant intervenus dans ses placements porteurs de revenu.

Opérations avec des parties liées

Le gestionnaire est une filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque Scotia »). La Banque Scotia détient, directement ou indirectement, 100 % des courtiers en fonds communs de placement Placements Scotia Inc., Services financiers Patrimoine Hollis inc. et Fonds d'investissement Tangerine Limitée et du courtier en placement Scotia Capitaux Inc. (« SCI ») (y compris les entités Patrimoine Hollis inc., ScotiaMcLeod et Scotia iTRADE).

Le gestionnaire peut effectuer des transactions ou conclure des accords au nom du Fonds avec d'autres membres de la Banque Scotia ou certaines sociétés liées ou rattachées au gestionnaire (chacune une « partie liée »). Toutes les transactions entre le Fonds et les parties liées sont conclues dans le cours normal des activités et dans des conditions de concurrence normales. Cette section a pour but de décrire brièvement toutes les opérations du Fonds avec des parties liées.

Les ententes décrites ci-dessous constituent des opérations avec des parties liées :

Frais de gestion

Le Fonds paie au gestionnaire des frais de gestion qui peuvent varier selon chaque série du Fonds. Les frais de gestion couvrent les éléments suivants : la gestion du Fonds, les analyses des placements, les recommandations et les décisions de placement pour le Fonds, l'organisation du placement des titres du Fonds, le marketing et la promotion du Fonds et la prestation ou l'organisation d'autres services. Le Fonds a payé des frais de gestion de 14 577 \$.

Frais d'administration à taux fixe et charges d'exploitation

Le gestionnaire paie certaines charges d'exploitation du Fonds. Ces charges comprennent les droits de dépôt réglementaires et les autres charges d'exploitation courantes, notamment les frais de tenue des registres, de comptabilité et d'évaluation du Fonds, les droits de garde, les honoraires d'audit, les frais juridiques, les coûts de préparation et de distribution des rapports annuels et semestriels, des prospectus, des aperçus du Fonds et des états financiers, et les documents destinés aux investisseurs. En contrepartie, le Fonds paie des frais d'administration à taux fixe au gestionnaire (les « frais d'administration à taux fixe »).

Outre les frais d'administration à taux fixe, le Fonds paie aussi directement certaines charges d'exploitation (les « autres frais du Fonds »), qui comprennent les frais et les charges liés au CEI du Fonds, les frais découlant de nouvelles exigences gouvernementales ou réglementaires, comme les frais liés à l'application des IFRS, tous autres frais introduits par des autorités gouvernementales ou de réglementation en valeurs mobilières et basés sur l'actif ou sur d'autres critères du Fonds, les coûts de transactions, y compris tous les frais liés aux instruments dérivés, les coûts d'emprunt et les taxes (notamment la TPS ou la TVH, le cas échéant). Ces frais et charges sont présentés en détail dans le prospectus simplifié du Fonds.

Le Fonds a payé des frais d'administration à taux fixe de 16 653 \$ pour la période. Le gestionnaire peut, à son gré, absorber une part des frais d'administration à taux fixe ou des autres frais du Fonds de certaines séries. Le gestionnaire peut cesser ces absorptions en tout temps et sans préavis.

Droits de garde

La Banque Scotia est le dépositaire des Fonds et reçoit des honoraires pour ses services à titre de dépositaire et des services connexes. Le dépositaire conserve les placements du Fonds et s'assure qu'ils ne sont utilisés que pour servir les intérêts des investisseurs du Fonds.

Pour la période close le 30 juin 2015, le gestionnaire a payé les droits de garde en contrepartie des frais d'administration à taux fixe qui lui ont été versés par le Fonds.

Autres frais

Nos sociétés affiliées peuvent recevoir des honoraires ou réaliser des marges en rapport avec divers services offerts au Fonds, ou avec des opérations effectuées avec le Fonds, comme les opérations bancaires et de courtage, le prêt de titres, les opérations de change et les transactions sur instruments dérivés. Nous, ou nos sociétés affiliées, pouvons réaliser un gain de change lorsque les porteurs échangent des parts de séries de fonds libellées dans des monnaies différentes. Le Fonds a également des comptes bancaires et des clauses de découvert auprès de la Banque Scotia pour lesquels la Banque Scotia peut percevoir des frais.

Services de placement

Certains courtiers inscrits qui distribuent les parts du Fonds sont des parties liées au Fonds et au gestionnaire. Le gestionnaire verse à ces parties liées, à même ses honoraires, des commissions de suivi qui tiennent lieu de frais de distribution et de service en fonction du montant de l'actif détenu dans le compte de l'investisseur. Ces frais sont versés de la même façon et aux mêmes taux que ceux versés aux courtiers non liés par le gestionnaire.

Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »), le gestionnaire a nommé un comité d'examen indépendant (le « CEI ») dont le rôle est d'examiner, le cas échéant, certains cas de conflits d'intérêts soumis par le gestionnaire au nom des Fonds et de formuler des recommandations ou d'approuver la marche à suivre. Le CEI a la responsabilité de surveiller, conformément au Règlement 81-107, les mesures prises par le gestionnaire lorsque celui-ci est en situation de conflit d'intérêts réel ou perçu.

Le CEI est actuellement composé de cinq membres, tous indépendants du gestionnaire. À chaque exercice, le CEI prépare et soumet aux porteurs de titres un rapport décrivant son organisation et ses activités. Ce rapport peut être obtenu sur le site Web du gestionnaire à l'adresse www.fondsscotia.com.

La rémunération du CEI et ses frais raisonnables sont prélevés sur l'actif des Fonds et l'actif des autres fonds d'investissement pour lesquels le CEI agit à titre de comité d'examen indépendant. La rémunération se compose essentiellement d'une provision annuelle pour honoraires et de jetons de présence pour chaque participation à une réunion du CEI. Le président du CEI a droit à une rémunération supplémentaire.

Le CEI a donné les directives permanentes suivantes au Fonds relativement aux opérations avec des parties liées :

- paiement de commissions de courtage et de marges à des courtiers liés pour l'exécution de transactions sur titres à titre de placeur pour compte et de placeur principal pour le compte du Fonds (les « commissions de courtage »);
- achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'un autre fonds de placement géré par le gestionnaire (les « opérations entre fonds »);
- investissement dans des titres d'émetteurs pour lesquels un placeur lié a agi à titre de placeur lors du placement de ces titres et durant les 60 jours suivant la fin de ce placement (le « placement de titres »);
- exécution d'opérations de change avec Scotia Capitaux Inc. (un courtier lié) pour le compte du Fonds;
- achat de titres d'un émetteur étant une partie liée;
- passation de contrats d'instruments dérivés hors cote au nom du Fonds avec La Banque de Nouvelle-Écosse (une contrepartie liée).

Le gestionnaire est tenu d'informer le CEI de tout manquement à l'une des exigences des directives permanentes. Celles-ci stipulent notamment que la décision de placement relative à une opération avec une partie liée : a) doit être prise par le gestionnaire sans aucune influence de la part d'une entité liée au gestionnaire et sans tenir compte d'aucune société associée ou affiliée au gestionnaire, b) doit représenter l'appréciation professionnelle du gestionnaire, sans aucune autre considération que l'intérêt du Fonds et c) doit être prise conformément aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire. Les opérations exécutées par le gestionnaire dans le cadre des directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI pour un contrôle de conformité.

Au cours de la période, le Fonds ne s'est pas appuyé sur les directives permanentes du CEI en ce qui concernait les opérations avec des parties liées.

Principales données financières

Les tableaux qui suivent présentent les principales données financières du Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats pour les périodes indiquées. Ces données sont fournies conformément à la réglementation et il est possible que ces chiffres ne s'additionnent pas, puisque l'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités est fondée sur le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période et que tous les autres montants sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment pertinent. Les notes afférentes aux tableaux figurent à la fin de la rubrique « Principales données financières ».

Le texte qui suit décrit les caractéristiques de chaque série de parts offerte par le Fonds. Les actions de série M sont offertes aux investisseurs qui ont signé une convention de gestion carte blanche avec le gestionnaire ou avec Trust Scotia.

Les tableaux suivants présentent les principales données financières des séries ayant des parts en circulation au 30 juin 2015.

Actif net par part du Fonds¹

Actions de série M

	30 juin 2015	31 décembre				
		2014	2013	2012*	2011	2010
Actif net à l'ouverture de la période ¹	\$ 10,87	10,28	10,23	10,00	-	-
Augmentation (diminution) liée aux activités :						
Total des revenus	\$ 0,20	0,02	0,01	0,01	-	-
Total des charges	\$ (0,01)	(0,02)	(0,02)	(0,02)	-	-
Gains (pertes) réalisés pour la période	\$ 0,02	0,83	0,02	-	-	-
Gains (pertes) latents pour la période	\$ 0,10	(0,21)	0,04	0,21	-	-
Augmentation (diminution) totale liée aux activités²	\$ 0,31	0,62	0,05	0,20	-	-
Distributions :						
Revenus nets de placement (hors dividendes)	\$ -	-	-	-	-	-
Dividendes	\$ -	-	-	-	-	-
Gains en capital	\$ (0,27)	-	(0,03)	-	-	-
Remboursement de capital	\$ -	-	-	-	-	-
Total des distributions³	\$ (0,27)	-	(0,03)	-	-	-
Actif net à la clôture de la période¹	\$ 10,89	10,87	10,28	10,23	-	-

* La série M a été lancée le 25 juin.

¹ Ces renseignements proviennent des états financiers semestriels et des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par action présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative calculée pour établir le prix des titres du Fonds. Cet écart est dû aux exigences du *Manuel de CPA Canada* (« IFRS »), et peut entraîner une différence entre la valeur des titres détenus par le Fonds (calculée conformément aux IFRS) et la valeur de marché utilisée pour déterminer la valeur liquidative du Fonds aux fins d'achat, de transfert et de rachat d'actions du Fonds (la « valeur liquidative »). La valeur liquidative par action à la clôture de la période est présentée à la rubrique « Ratios et données supplémentaires ». Les données de 2012 et antérieures ont été établies conformément à la Partie V du *Manuel de CPA Canada* (normes comptables pré-basculement), et celles postérieures à 2012 ont été établies conformément à la Partie I du *Manuel de CPA Canada* (Normes internationales d'information financière).

² L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel d'actions en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée aux activités est fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

³ Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties dans des actions additionnelles du Fonds, ou les deux.

Ratios et données supplémentaires

Actions de série M

	30 juin 2015	31 décembre				
		2014	2013	2012	2011	2010
Total de la valeur liquidative (en milliers) ¹	\$ 39 997	42 840	59 437	62 549	-	-
Nombre de parts en circulation (en milliers) ¹	3 672	3 942	5 782	6 112	-	-
Ratio des frais de gestion ²	% 0,19	0,23	0,23	0,64	-	-
Ratio des frais de gestion, hors charges abandonnées ou prises en charge ²	% 0,19	0,23	0,23	0,65	-	-
Ratio des frais d'opérations ³	% -	0,51	0,48	-	-	-
Taux de rotation du portefeuille ⁴	% 2,06	87,26	93,65	77,24	-	-
Valeur liquidative par part	\$ 10,89	10,87	10,28	10,23	-	-

¹ Données à la date de clôture des périodes indiquées.

² Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée, hors commissions et autres coûts de transactions, de chaque série du Fonds et des fonds sous-jacents, le cas échéant, et il est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne de la période.

³ Le ratio des frais d'opérations représente le total des commissions de courtage et autres coûts de transactions de portefeuille du Fonds et des fonds sous-jacents, le cas échéant, exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne de la période.

⁴ Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'un exercice, et plus il est probable qu'un investisseur réalisera des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Frais de gestion

Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de la valeur liquidative de chaque série du Fonds. Ils sont calculés quotidiennement et payés chaque mois. Les frais de gestion couvrent les éléments suivants : la gestion du Fonds, les analyses des placements, les recommandations et les décisions de placement pour le Fonds, l'organisation du placement des titres du Fonds, le marketing et la promotion du Fonds et la prestation ou l'organisation d'autres services.

Les frais de gestion des parts de série I sont négociés et payés directement par l'investisseur, le cas échéant, et non par le Fonds.

La répartition des services reçus en contrepartie des frais de gestion pour chaque série s'établit comme suit, en pourcentage des frais de gestion :

	Frais de gestion maximums (%)	Rémunération des courtiers (%)	Autres* (%)
Série M	0,50	-	100,00

* Comprend tous les frais de conseil en placement, de marketing et d'administration générale ainsi que d'autres coûts.

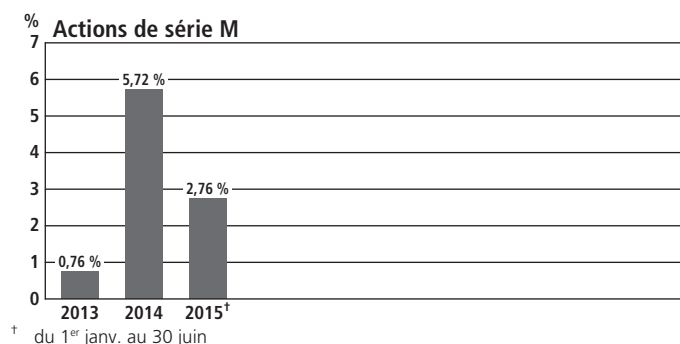
Rendement passé

Les rendements passés de toutes les séries sont présentés ci-après; ils ne sont pas nécessairement indicatifs du rendement futur du Fonds. L'information présentée est fondée sur l'hypothèse que les distributions du Fonds effectuées au cours des périodes

visées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. De plus, cette information ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de distribution ni d'autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Rendements annuels

Les graphiques ci-après présentent le rendement de toutes les séries et la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Ils indiquent, sous forme de pourcentage, quelle aurait été la variation, à la hausse ou à la baisse, le dernier jour de l'année, d'un placement effectué le premier jour de chaque année pour cette série.



Aperçu du portefeuille

Cet aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations courantes du Fonds. Il est possible d'obtenir les mises à jour trimestrielles, sans frais, en appelant au 1 800 387-5004, ou en visitant le site Web www.fondsscotia.com, 60 jours après la fin du trimestre, ou 90 jours après le 31 décembre, qui marque la fin de l'année civile.

Le Fonds investit dans des parts du Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes, série I Un aperçu du portefeuille du fonds sous-jacent est présenté ci-après.

Par secteur / catégorie d'actif ¹	% de la valeur liquidative ²
Obligations de sociétés	90,6
Obligations fédérales	5,7
Actions	0,9
Titres adossés à des créances hypothécaires	2,2

25 principales positions

Émetteur	% de la valeur liquidative ²
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 2,55 %, éch. le 15 mars 2025	5,7
La Banque Toronto-Dominion, 3,23 %, éch. le 24 juill. 2024	2,7
Banque Royale du Canada (remb. par antic.), 2,99 %, éch. le 6 déc. 2024-(2019)	2,0
Banque Royale du Canada (remb. par antic.), 2,48 %, éch. le 4 juin 2025-(2020)	2,0
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 5,96 %, éch. le 20 nov. 2019	1,8
La Banque de Nouvelle-Écosse (remb. par antic.), 2,58 %, éch. le 30 mars 2027-(2022)	1,8
Fiducie de capital CIBC (remb. par antic.), 9,98 %, éch. le 30 juin 2108-(2019)	1,7
La Banque de Nouvelle-Écosse (remb. par antic.), 3,04 %, éch. le 18 oct. 2024-(2019)	1,7
Bell Canada, 3,25 %, éch. le 17 juin 2020	1,6
Rogers Communications Inc., 5,34 %, éch. le 22 mars 2021	1,6
Anheuser-Busch InBev Finance Inc., 2,38 %, éch. le 25 janv. 2018	1,6
Enbridge Gas Distribution Inc., 4,04 %, éch. le 23 nov. 2020	1,5
Wells Fargo Financial Canada Corporation, 3,04 %, éch. le 29 janv. 2021	1,5
Fiducie de capital Banque de Montréal II (remb. par antic.), 10,22 %, éch. le 31 déc. 2018-(2107)	1,4
Thomson Reuters Corporation, 4,35 %, éch. le 30 sept. 2020	1,4
Crédit Ford du Canada Ltée, 2,45 %, éch. le 7 mai 2020	1,3
Crédit VW Canada Inc., 2,15 %, éch. le 24 juin 2020	1,3
Master Credit Card Trust, 2,72 %, éch. le 21 nov. 2018	1,3
Les Compagnies Loblaw limitée, 3,75 %, éch. le 12 mars 2019	1,3
AltaLink LP (remb. par anticip.), 3,40 %, éch. le 6 juin 2024-(6 mars 2024)	1,3
Morgan Stanley, 3,13 %, éch. le 5 août 2021	1,3
International Business Machines Corporation, 2,20 %, éch. le 10 févr. 2017	1,3
BRP Finance ULC, 5,14 %, éch. le 13 oct. 2020	1,2
TELUS Corporation (remb. par antic.), 3,35 %, éch. le 1 ^{er} avr. 2024-(2 janv. 2024)	1,2
Husky Energy Inc. (remb. par antic.), 3,55 %, éch. le 12 mars 2025-(12 déc. 2024)	1,2

¹ Exception faite des autres éléments d'actif (de passif) net et des dérivés.

² Fondé sur la valeur liquidative aux fins d'établissement du prix; par conséquent, les pondérations présentées dans l'inventaire du portefeuille peuvent différer de celles présentées ci-dessus.



^{MD} Marques déposées de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisées sous licence.